

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
Le France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 21 MAI 1886

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Les vacances sont sur le point de finir. Les Chambres vont reprendre leurs travaux. Nous disons cela pour nous conformer au langage usité en pareille circonstance, car de travaux, dans le sens réel du mot, nous nous attendons nullement qu'on y songe, surtout au Palais-Bourbon.

A quoi songe-t-on, s'il vous plaît! Mais à faire du bruit, à parler beaucoup pour peu de chose, à passer le temps ou plutôt à le perdre en interpellations passionnées, en disputes stériles, surtout en intrigues de couloirs, en petits complots souterrains pour tendre des pièges au gouvernement et faire éclater quelque crise opportune, d'autres diraient « opportuniste », de nature à réaliser le principe le plus intéressant de tout bon régime parlementaire : « Ote-toi de là que je m'y mette! »

Quand aux affaires du pays, vous n'attendez pas et nous n'attendons pas non plus qu'on s'en occupe. Les partis, les sous-partis, les groupes, les fractions de groupes, les chefs et les sous-chefs de coteries auront bien autre chose à faire dans leur intérêt personnel. « Charité bien ordonnée commence par soi! »

La session n'est pas encore ouverte et déjà les stratèges et les intrigants aussi ont pris position sur toute la ligne.

Nous sommes menacés, dès le premier jour de la rentrée du Parlement, de trois ou quatre interpellations qui, certainement souleveront les discussions les plus vives et, par les incidents orageux qu'elles peuvent provoquer, détourneront la Chambre de tout travail sérieux et utile.

Naturellement, la question des princes, jetée de nouveau par l'opportunisme comme un traquenard dans les jambes des ministres, aura la première place. Puis, on recommencera à harceler le gouvernement sur la grève de Decazeville et à tancer contre les Compagnies de l'infâme capital. Puis, on parlera d'interpeller le ministre sur les affaires de la Grèce et sur la politique extérieure. Mais, n'ayez cure! Ou ne s'arrêtera pas là. On trouvera bien moyen d'animer les séances par une foule d'autres débats passionnants. La salle d'armes parlementaire ne peut pas rester un jour sans quelque assaut, ou les maîtres de l'escrime essaieront leurs forces et tiennent le public en éveil.

Pendant ce temps, que deviennent les questions d'affaires et d'intérêt général dont la Chambre est saisie et qui réclament une prompt solution? Que deviennent les grands projets d'utilité publique, déposés avant les vacances et qui ont pour but de donner du travail aux ouvriers et de l'activité aux transactions? Que deviendra le règlement du budget qui devrait rétablir l'ordre dans les finances et raffermir le crédit de l'Etat?

Gens naïfs, qui vous préoccupez de ces intérêts de premier ordre, modérez vos désirs et sachez attendre. La chose viendra et se fera quand elle pourra. Ce qui est bien autrement urgent, c'est de savoir si M. le comte de Paris a fait acte de prétendant ou simplement de père de famille en recevant publiquement à l'hôtel Galliera les félicitations de ses amis à l'occasion du mariage de sa fille; si les mineurs de Decazeville forceront ou non la Compagnie, contre laquelle ils se sont révoltés en assassinant M. Watrin, à chasser l'ingénieur qui leur déplaît et à la reprendre en masse; si la France a eu tort ou raison de donner des conseils amicaux à la Grèce et de ne pas s'associer au blocus organisé par les cinq grandes puissances de l'Europe contre ce petit pays.

Mais ce qui est encore plus intéressant que tout cela, c'est de savoir si M. Ferry et son parti prendront une revanche de leur défaite de l'année dernière; si M. Clémenceau et l'Extrême-Gauche entraîneront le gouvernement au radicalisme; ou si les uns et les autres s'uniront pour renverser le cabinet actuel.

Ah! nous sommes toujours à Byzance, et l'on discute sur des minuties lorsque tant d'intérêts considérables souffrent et réclament d'énergiques résolutions!

Et notez bien qu'à côté de ces discussions oiseuses et de ces intrigues person-

nelles, nous n'échapperons pas à quelque gros débat théorique sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'autonomie municipale de Paris, l'impôt du revenu et autres propositions biscornues, sans application possible, émanées de l'initiative parlementaire.

Voilà plus de six mois que la Chambre est élue et siége; qu'a-t-elle fait encore qui réponde vraiment aux vœux et aux besoins du pays? Rien.

NOUVELLES DU JOUR

Un mouvement préfectoral et un mouvement de trésoriers-général
Paris, 20 mai. — Un mouvement préfectoral et un mouvement de trésoriers-général, conséquence du premier, viennent d'être préparés. Le mouvement préfectoral a pour point de départ le remplacement de MM. Damontel, préfet de la Creuse, et Mordon, préfet des Pyrénées-Orientales, qui vont être nommés trésoriers-général. Le même mouvement comprend la permutation de M. Duflos, préfet de Loir-et-Cher, avec M. Fremont, de l'Ailier. Le mouvement des trésoriers-général qui comprend les deux nominations ci-dessus plus haut a pour point de départ la mise à la retraite de quatre des trésoriers actuellement en fonctions.

Une nouvelle intéressante pour les commerçants
Paris, 20 mai. — Jusqu'à ce jour, les effets de commerce, par une anomalie assez inexplicable, étaient classés au point de vue de la taxe postale, dans la catégorie des correspondances, alors que les titres de rente par exemple, nominatifs et même au porteur, peuvent être expédiés comme papiers d'affaires. Le ministre des postes et télégraphes vient de décider que, désormais, les effets de commerce, échus ou à échoir, seraient compris dans la catégorie des papiers d'affaires et admis des lors à circuler par la poste sous enveloppes non fermées au prix de 5 centimes par 50 grammes.

Une délibération annulée
Paris, 20 mai. — Le gouvernement a décidé d'annuler la délibération du conseil général de la Seine, ouvrant un crédit de 5,000 francs pour les grévistes de Decazeville.

Une lettre du comte de Paris
Une lettre des habitants de Twickenham, où la princesse Amélie d'Orléans a été présentée à son père, Monsieur le comte de Paris, qui le félicite à l'occasion du mariage alors prochain, et exprime leurs sentiments de joie de l'événement heureux pour la famille qui a tant de titres à l'affection et à la gratitude de toute la population.

M. Ryan, curé de la paroisse, a reçu la réponse suivante :
« Château-d'Eu, 17 mai 1886.
« Mon Révérend Père.
« J'ai reçu l'adresse de félicitations à l'occasion du mariage de ma fille Amélie avec le prince royal de Portugal, signée par les membres les plus éminents de la communauté catholique de Twickenham. La comtesse de Paris et moi-même sommes très sensible à ce témoignage de sympathie des habitants de la ville où nous avons passé les six premiers années de notre mariage, et où nos premiers enfants ont vu le jour.
« Notre fille Amélie n'a pas oublié que, par sa naissance, elle est une enfant de Twickenham, et elle est très heureuse du souvenir qui lui est gardé, en particulier par nos frères catholiques. Vous voulez de bonheur et de prospérité dans ce mariage, et elle voudrait sur elle, je l'espère, la bénédiction de Dieu. Veuillez transmettre nos meilleurs remerciements à tous les signataires de l'adresse, et croyez-moi votre sincère,
« H. L. P. P., Comte de Paris. »

Le prochain consistoire
Léon XIII vient d'annoncer officiellement que le consistoire sera tenu le 7 juin.
Le Pape créera les six cardinaux dont nous avons déjà donné les noms, et parmi lesquels trois prélats français : Mgr Placé, archevêque de Rennes, Mgr Bismard, archevêque de Sens, et Mgr Langénien, archevêque de Reims.
La France se trouvera donc représentée par huit voix dans le futur conclave, puisque la dignité cardinalice a déjà été donnée à Mgr Guillbert, archevêque de Paris, Mgr Caillot, archevêque de Lyon, Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, Mgr Pitra, de l'ordre des Bénédictins, établi à Rome, ou il exerce les fonctions de bibliothécaire du Vatican, et Mgr Zigliara, de l'ordre des Dominicains.

La France et la Russie
Paris, 20 mai. — Nos rapports avec la Russie continuent à être assez tendus, quoi qu'on puisse dire les journaux officieux. On dément à l'ambassade la nouvelle que le grand Duc Vladimir ait été chargé d'une mission politique en vue de rendre aux relations diplomatiques de la France et de la Russie le caractère de cordiale harmonie qu'elles avaient eu jusqu'ici. C'est aussi à tort qu'on annonce le retour à Paris du baron de Mollath, qui est toujours en Italie, d'où il va en Suisse, et qu'on renvoie à Saint-Petersbourg, comme ambassadeur.

Une réunion de tisseurs à Cholet
Cholet, 20 mai. — Une importante réunion de tisseurs a eu lieu hier à Cholet (Maine-et-Loire); il s'agissait de discuter une décision des patrons d'après laquelle le tarif de la chambre syndicale ne serait plus maintenu; cette mesure entraînerait une notable diminution de salaires. L'assemblée n'a pris aucune résolution. Les tisseurs tiendront une nouvelle réunion dimanche prochain.

L'admission à l'Ecole polytechnique
Paris, 20 mai. — L'Officiel donne les jours de composition pour l'admission à l'Ecole polytechnique. Les compositions auront lieu les 3, 10, 11 et 12 juin, dans les villes déjà désignées.

L'impôt sur le sucre en Allemagne
Berlin, 20 mai. — Le Parlement allemand a adopté en dernière lecture, le projet de loi concernant l'impôt sur le sucre tel qu'il a été présenté par le gouvernement. L'impôt est fixé à un marc 70 pfenings. La prime d'exportation sera de 18 marcs jusqu'au 30 septembre 1886 et de 17 marcs 25 pfenings à partir de cette date.

L'éruption de l'Etna
Catane, 20 mai. — L'éruption de l'Etna continue. Une forte coulée de lave, partant de l'ancien cratère de Montegrosso et parcourant trois kilomètres à l'ouest, a envahi le Nicolosi et le Belpasso. Les populations furent effrayées. Une forte pluie de sable est tombée à Blonate, ou ne signale jusqu'à présent aucune victime.

Le choléra en Italie
Rome, 20 mai. — Depuis hier midi, jusqu'à aujourd'hui même heure, il y a eu à Venise 4 cas, 3 décès; à Bari, 7 cas, 1 décès.

En prenant possession de la résidence à Haou, M. Paul Bert a fait afficher deux proclamations, adressées, la première aux civils, et la seconde aux militaires. En sa qualité de professeur, M. Paul Bert devait débiter par des discours; ceux-ci n'ont absolument rien de remarquable. Ils ne sont qu'une réédition des clichés d'usage. Le résident engage les colons à s'enrichir et félicite les soldats d'avoir pacifié le pays.

M. Paul Bert termine par une note personnelle; il avoue que sa nomination au poste de résident général est le plus grand honneur qu'il ait jamais reçu; le docte professeur a raison, la résidence générale, avec les émoluments et autres avantages annexes et connexes, vaut mieux que les palmes d'officier d'académie. Mais ce n'est pas tout que de recevoir une mission comme celle dont le célèbre vivisecteur a été investi, il faut encore savoir la remplir. L'avenir montrera si le choix du gouvernement a été heureux.

L'EXPULSION DES PRINCES

Paris, 20 mai. — Certains journaux officieux continuent ce soir à dire que les ministres ne sont pas, ce matin, occupés de l'expulsion des princes. Comme mardi, nous sommes en mesure de soutenir le contraire.

Toutefois aucune décision n'a été prise, elle ne sera probablement pas samedi. D'abord les membres du gouvernement sont, comme d'habitude du reste, loin d'être d'accord, et M. de Freycinet ne veut pas faire concilier sa mesure incohérente avec les fêtes de Lisbonne. Il attendra donc lundi.

Ce jour-là, en effet, sera tenu un conseil extraordinaire, dans lequel sera arrêtée la mesure frappant le comte de Paris, laquelle nous pouvons le certifier, est déjà aujourd'hui prise en principe.

La cabinet pourra de cette façon amadouer les Germain Cassé, Duché et Crozet-Fourcyer et autres nullités du même acabit.

La dite mesure ne comprenant que le comte de Paris, celle relative aux autres princes, soit de la maison d'Orléans, soit de la maison Bonaparte, ne sera arrêtée qu'ultérieurement.

Nous pouvons même ajouter que M. de Freycinet est disposé à en laisser l'initiative à la Chambre.

D'autre part, on nous écrit de Paris :
« La délation est, avec l'indiscrétion, le grand défaut de nos républicains et voici qu'il propos de la demande d'expulsion des princes, on prétend que la majeure partie des députés de la gauche, soit de la rue de Valenciennes, soit de la rue de Valenciennes, ont signé une feuille gouvernementale du soir : « On dit qu'il y avait à l'hôtel de Galliera, et dans la suite du comte de Paris, des fonctionnaires républicains de tous les ordres, judiciaire, militaire, administratif. « Eh bien que chacun des ministres compétents fasse une enquête, et frappe rigoureusement ces fonctionnaires. La République ne les paye pas, la République ne leur délègue pas l'autorité, la République ne leur accorde pas sa confiance pour aller mettre tout cela, salaire, autorité et confiance aux pieds d'un prétendant. Dans ce cas-là, pas d'hésitation. On connaît des faits, dit-on, qu'on les cite; on connaît les personnes, qu'on les nomme. »

L'expulsion du personnel, telle doit être la conclusion du débat ouvert sur l'expulsion des princes. D'après une autre feuille qui est bien en cour, l'avis du Président de la République est qu'il faudrait recourir à un projet de loi qui arrêterait le Gouvernement.

On a voulu faire, dans la presse républicaine, une sorte de scandale de la présence à la source de l'hôtel Galliera du Corps diplomatique, qui aurait été invité par le Comte de Paris. Or, les mêmes journaux, qui faisaient un gros grief au prince de cette invitation, sont obligés de confesser aujourd'hui que leur accusation manquait de base. Ni l'ambassadeur d'Allemagne, ni la comtesse de Munster, n'assistaient à la soirée, pas plus que les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre, d'Italie, de Turquie et d'Autriche, ni le nonce du Pape. En somme, beaucoup de bruit pour rien.

Le général de Négrier

Parti de Marseille mercredi par l'express de dix heures quarante-cinq, M. le général de Négrier est arrivé à Paris hier matin, à cinq heures.

Accompagné de son ordonnance, il se rendit aussitôt 7, avenue de Villars, où son père et sa mère, qui l'attendaient seulement dans l'après-midi, lui firent l'accueil qu'on devine. Le jeune général est de haute taille, blond, le teint bistre, visage encadré par une barbe on pointée, assez fournie. Ce qui frappe surtout ce sont les yeux, au regard fixe et dominant. Le général, en parlant, s'ingénue à dissimuler un très léger défaut de prononciation.

Malgré son apparence robuste, il se ressent de la blessure qu'il a reçue au mois de mars dernier, et qui a déterminé une inflammation chronique de la plèvre.

On se rappelle que, pendant la chaude action engagée en avant de Lang-Son, le vaillant officier, voyant un bataillon du 111e de ligne et un bataillon tonkinois près de fléchir sous les masses ennemies, s'élança pour les rallier et tomba frappé d'une balle.

Depuis lors, il est en proie à des accès de dyspnée qui ont résisté à l'escrime, à l'équitation, à la marche forcée et à la gymnastique.

Après avoir déjeuné en tête-à-tête avec ses parents, le général est allé voir le ministre de la guerre, qui l'a reçu à bras ouverts, et s'est longuement entretenu avec lui.

Le général va prendre quelques semaines de repos; mais le ministre a à cœur de le voir figurer à ses côtés, à la revue du 14 juillet, lors de la remise des médailles du Tonkin.

Ce jour-là, le héros de Lang-Son peut s'attendre à une belle ovation.

MARIAGE ROYAL

Lisbonne, 20 mai, 8 h. soir.

Le prince George
Le prince George, second fils du prince de Galles, représentant la reine d'Angleterre, est débarqué, à dix heures, de son yacht *Mogène*.
Le duc de Braganca est allé le prendre à son bord, dans une galère ancienne, toute sculptée et dorée, conduite par des rameurs algarves en costumes anciens, toques de velours galonnées d'or.

S. M. le Roi attendait le prince George sur le ponton de l'Amirauté, entouré d'un brillant état-major, au milieu d'un cortège remarquable du duc de la Trémouille et le duc de Noailles, de la suite de Monsieur le comte de Paris. Le Roi l'a tendrement embrassé.

Pendant le trajet, les honneurs militaires ont été rendus au prince George, et des salves d'artillerie ont été tirées par les navires de la rade.

Puis le Roi a conduit le prince George au palais d'Ajuda. Trois carrosses à quatre chevaux formaient le cortège, qu'escortait un escadron de dragons.

Les rues regorgeaient d'habitants et d'étrangers, qui ont acclamé les princes avec enthousiasme.

Le comte de Paris
Monsieur le comte de Paris étant sorti en carrosse, vers une heure après-midi, avec le Roi et la Reine, qui étaient venus le chercher pour lui présenter leurs hôtes princiers, a été acclamé avec enthousiasme, avec frénésie, par la foule.

— Vive le comte de Paris! Vive la France!
Ces cris ont longuement retenti dans tout Lisbonne. Monsieur le comte de Paris, tous les princes et toutes les princesses d'Orléans avaient des larmes dans les yeux, et tous les français que j'ai rencontrés étaient vivement émus.

La réception donnée en l'honneur des princes d'Orléans a été fort brillante.

Pendant toute la soirée d'hier, sous les fenêtres du palais des Necessidades, on ils sont logés, les princes d'Orléans n'ont cessé d'être acclamés par une foule enthousiaste.

Visites officielles
Les personnes de la suite de Monsieur le comte de Paris : le duc de la Trémouille, le duc de Noailles, le marquis d'Harcourt, le marquis de Beauvoir, le comte d'Haussonville, etc., ont fait en corps une visite au Roi, à la Reine, au duc de Braganca, au duc d'Orléans, au duc d'Aoste, au duc de Combre, et, ensuite, à Monsieur le comte de Paris et à Madame la comtesse de Paris.

Le duc d'Aoste
Le duc d'Aumale a fait une longue visite aux princes et princesses de la Maison de France.

Dîner intime
Ce soir, au palais royal, dîner intime, où n'assistent que les princes et princesses présents à Lisbonne.

Des acclamations ne cessent de se faire entendre devant le palais royal.

Le représentant de la France
M. Billot, ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne, officier de la Légion d'honneur, est chargé de représenter le gouvernement français au mariage de la princesse Amélie avec le duc de Braganca.

Il y a vingt et un ans que M. Billot est attaché au ministère des affaires étrangères. Lisbonne est son premier poste diplomatique. Il y a remplacé M. de Laboulaye, aujourd'hui ambassadeur à Madrid.

Aspect de Lisbonne

Lisbonne est une ville de 250,000 habitants bâtie en amphithéâtre sur plusieurs collines qui dominent la rive droite du Tage, quelques-unes de plus de cent mètres. Son développement, le long de la baie, à l'embouchure du fleuve, représente une étendue d'une dizaine de kilomètres.

La baie est toute remplie de navires pavloises de drapeaux portugais et français. Les maisons, bâties sur les collines, entre des bosquets d'arbres des tropiques, sont elles-mêmes pavloises de drapeaux tricolores : blanc, bleu et rouge, et de drapeaux blanc et bleu.

Sur les deux rives du Tage, de vastes édifices, d'anciens couvents, des palais, des églises avec leurs coupoules, des milliers de villas revêtus de plaques de faïences, sont également pavloises.

Des guirlandes de fleurs sont tendues d'un côté à l'autre des rues, et jonchent le sol de fleurs; de sorte qu'on marche sur des roses, qu'au-dessus de sa tête on aperçoit des roses, et, à travers la verdure et les fleurs, un ciel d'un bleu éclatant, un soleil d'or qui baigne tout cela d'une lumière étincelante et torride.

Lisbonne, un peu déserte d'ordinaire, est devenue une véritable fourmilière, animée, gaie, bruyante. Les costumes les plus pittoresques, des provinces les plus anciennes, font merveille dans ce cadre fort pittoresque lui-même. On dirait une féerie orientale.

Le palais des Necessidades

Ce palais, qu'habitent les princes d'Orléans, était primitivement un oratoire.

En 1599, la peste désolait Lisbonne. Deux habitants firent un pèlerinage à une chapelle des environs, où l'on vénait une image de la Vierge. Quand le fléau se fut apaisé, ils revinrent chez eux avec l'image qu'ils avaient dérobée. Ils la placèrent dans un petit oratoire, qu'ils avaient fait construire à cet effet.

Une association de marins se forma en l'honneur de cette vierge, qu'ils invoquèrent sous le titre des *Necessidades*.

Pou à peu, l'oratoire devint une chapelle, puis une église, en 1657; et Joan V y fit annexer un palais.

Le roi dom Fernand, père du roi régnant, l'a habité jusqu'à sa mort, il y a quelques mois; il l'a beaucoup embellie et y a réuni beaucoup d'objets d'art.

Les *Necessidades* sont remarquables par l'agrément de leurs jardins et par l'abondance de leurs eaux.

On y jouit d'une admirable vue sur le Tage et sur la baie.

Les journalistes
La Société de géographie a bien voulu céder, aux correspondants des journaux étrangers, une salle de son local, pour se réunir et pour écrire leurs correspondances.

Nous sommes ici un grand nombre de journalistes français, anglais, allemands, espagnols, italiens; et notre salle de la Société de géographie ressemble un peu à un compartiment de la tour de Babel.

Les carrosses royaux
Quelques détails retrospectifs sur l'arrivée des princes d'Orléans.

Ils sont rendus de la gare au palais royal, dans douze carrosses royaux, attelés chacun de quatre chevaux allant au pas.

La princesse Amélie était dans le premier carrosse, avec la Reine, Monsieur le comte de Paris et le duc de Braganca. La princesse Amélie portait une toilette aux couleurs portugaises, bleu et blanc. Sur tout le parcours elle a été saluée avec une véritable admiration. La Reine la présentait à la foule avec une affection touchante.

Dans le second carrosse se trouvait le Roi, avec Madame la comtesse de Paris et la princesse de Joinville.

L'université de Salamanque
A Salamanque, au passage du train des princes d'Orléans, malgré l'obscurité et la pluie, 15,000 personnes se pressaient à la gare, et le train a mis une heure et demie à traverser cette foule délirante et enthousiaste.

On a tiré un magnifique feu d'artifice, et non seulement la *Estudiantina* a donné une de ses plus belles sérénades aux princes, mais le recteur de l'Université, suivi de tous ses professeurs et de tous ses élèves, avec leurs bannières traditionnelles, est venu leur présenter les félicitations de l'antique et illustre Université.

Les dominicains expulsés
Des dominicains français, expulsés il y a quatre ans, se sont réfugiés dans les environs de Salamanque.

Ils ont tenu à venir, au milieu de la nuit, offrir leurs hommages et leurs vœux à Monsieur le comte de Paris et à la princesse Amélie à la gare de Salamanque.

Les drapeaux français
Toutes les stations du chemin de fer d'Espagne et de Portugal, de Irun à Lisbonne, étaient pavloises de drapeaux français.

De sorte que Monsieur le comte de Paris a partout retrouvé le drapeau de son pays, a pu se croire partout chez lui, après avoir franchi la frontière française; Portugais et Espagnols confondent la France avec celui qui les accueille et ont fait la France. FERRARI.

L'ÈRE DES INDISCRÉTIONS

On nous écrit de Paris :
« Le conseil de cabinet tenu chez M. de Freycinet, s'est occupé, aujourd'hui, officiellement du moins, de trois affaires seulement; celle de Grèce, celle des greves et celle de Panama. Quant à la question des princes, on continue à ne donner aucun détail, bien qu'elle ne cesse d'être à l'ordre du jour dans les délibérations du gouvernement comme dans les discussions de la presse de Paris et de province.

Il paraît que nous sommes dans l'ère des indiscrétions. Après le fameux rapport du colonel Borje-Desbordes sur l'incident Herbingier à Lang-Son, voici un nouveau document qui s'échappe du carton du ministère, ou il était soigneusement renfermé sous double et triple verroux et qui arrive à la lumière on ne sait comment. Je vous ai signalé hier, d'après le *Temps*, l'analyse du rapport de M. Rousseau sur l'état des travaux du Canal de Panama.

Une communication adressée, ce soir, à 2 heures, par l'Agence Havas aux journaux parisiens, porte que M. Balaust, ministre des travaux publics, a entretenu le Conseil des notes publiées par certains journaux sur le canal de Panama.

Il s'est montré notamment très ému de la divulgation d'une pièce confidentielle de son ministère. Le conseil a décidé qu'une instruction judiciaire serait ouverte sur les faits. Le conseil a maintenu, d'ailleurs, la décision qu'il avait prise antérieurement, d'attendre, pour statuer sur la demande de la compagnie de Panama, que celle-ci lui ait fourni les documents qu'il a réclamés.

« D'ailleurs, dit le gouvernement, tout de même, que celui qui les documents les plus secrets et dont le contenu peut exercer une influence considérable sur les cours de la Bourse, soit ainsi à la merci du premier venu qui s'en entretient dans les bureaux. A moins que ce ne soit quelque employé de ministère qui ne trafique contre argent comptant, des pièces confiées à sa vigilance et à sa discrétion. »

Plusieurs reporters parisiens, appartenant aux nuances d'opinion les plus diverses, se sont rendus chez M. de Lesseps pour savoir ce qu'il pensait du

coup porté indirectement à l'entreprise qu'il dirige. Naturellement M. de Lesseps a contredit les conclusions du rapport de M. Rousseau et a opposé les calculs de ses ingénieurs, MM. Dingler, Huttin, Dureau-Varielle, Nayac et autres, qui sont tous des hommes de science et de talent, à l'aspect de l'ingénieur envoyé par le ministre des travaux publics.

« Il a répété qu'en 1889, le canal de Panama serait creusé et que des navires pourraient y passer. M. de Lesseps n'est même pas arrêté par la difficulté d'argent. Si le Gouvernement lui refusait le droit d'émettre des obligations à lots, la compagnie a des ressources en caisse, du crédit sur la place et des amis qui ne lui feront pas défaut. Quelqu'opinion qu'on puisse avoir dans l'importance du Canal de Panama, tout le monde est d'accord pour rendre justice à la confiance que le grand Français a dans lui-même. »

Le projet de loi de répression du socialisme EN BELGIQUE

M. Woeste vient de déposer son rapport sur le projet de loi relatif à la répression de la provocation à commettre des crimes et des délits.

La section centrale a vivement discuté le projet et a apporté des changements importants. L'article 2, relatif à l'arrestation préventive pour délit de presse, a été supprimé. Il rétablissait la prison préventive pour les délits politiques ou de presse.

D'après le rapporteur, la section centrale ne s'est pas dissimulé l'importance du projet présenté et si la majorité de ses membres, elle s'est ralliée au principe de l'article ler, elle a cru devoir en restreindre notablement la rigueur; elle a de plus repoussé l'article 2.

« En principe, dit M. Woeste, il n'y a pas de raison de faire une différence entre les provocations qui ont été suivies d'effet et celles qui ne l'ont pas été. Dans les deux cas, le provocateur a voulu l'effet; mais que l'effet se soit manifesté ou non, la provocation n'en est pas moins représentable. »

« Toutefois, il faut bien le reconnaître, le législateur dépasserait sa mission s'il édictait des dispositions pénales nouvelles dont la nécessité ne serait pas démontrée. Cette règle de sagesse et de modération s'impose surtout, lorsque les faits à prévoir présentent ou peuvent présenter un caractère politique et que leur répression éveille la crainte de fournir à un parti une arme contre un autre parti. De là la question de savoir s'il est nécessaire de combler, en ce qui concerne les provocations non suivies d'effet, la lacune de nos lois. »

La section centrale a pensé que des restrictions notables devaient être apportées au projet du gouvernement.

« Elle a proposé, dit le rapporteur, en premier lieu de borner l'application de l'article ler aux provocations à commettre des faits qualifiés crimes par la loi. On doit être d'accord, semble-t-il, pour reconnaître que des provocations à commettre des pillages, des incendies, des assassinats, etc., ne peuvent rester impunies; ces provocations sont donc dangereuses à une époque comme la nôtre, où toutes les branches de la richesse nationale subissent une crise des plus intenses. »

« Il n'en est pas de même, au moins au même degré, des provocations à commettre de simples délits, et surtout des délits politiques; si arrive souvent que ces derniers délits se caractérisent difficilement; les passions politiques sont portées à voir des délits de ce genre là où il n'y a que l'usage légitime de la liberté des opinions ou de la liberté religieuse; en cette matière, la limite entre le droit et l'abus est malaisée à fixer; vouloir, d'ailleurs, réprimer l'abus, c'est s'exposer à rendre le droit illusoire et à en paralyser indirectement l'exercice. Ces considérations ont déterminé le vote de la section centrale. S'il devenait plus tard nécessaire de punir les provocations à commettre des délits, il sera toujours temps de la faire; l'expérience servira sous ce rapport de guide et de lumière; actuellement elle n'est pas suffisante. »

« Pendant la section centrale a cru devoir porter une exception au principe en vertu duquel les provocations à commettre des délits, non suivies d'effet, resteront impunies. Elle a élargi la disposition de